

Utiliser l'auto-test VIH pour me dépister : que dois-je savoir ?

Le site du Docteur Abdoul Karim CHIRARA

Adresse du site : www.docvadis.fr/doc.chirara



Validé par
le Comité Scientifique Infectiologie

Des auto-tests de dépistage de l'infection par le VIH sont désormais disponibles en France. Ils sont en vente libre dans les pharmacies. Ces tests, qui peuvent être réalisés et interprétés par la personne elle-même dans le lieu de son choix, viennent compléter l'offre de dépistage déjà disponible.

Qu'est-ce qu'un auto-test de dépistage ?

Il s'agit d'un test que la personne concernée réalise elle-même. Ce test ne fait pas intervenir de professionnel de santé autre que le pharmacien au moment de l'achat et ne nécessite pas de prescription médicale. Le test commercialisé est réalisable à domicile, à partir d'une goutte de sang obtenue par une piqûre au bout d'un doigt. Le test est livré avec un auto-piqueur à usage unique. C'est la seconde goutte de sang qui sert pour le test. Une notice détaillée est incluse dans la boîte, lisez la avec une grande attention.

Le test permet la détection des anticorps anti-VIH. Si ces anticorps sont présents dans la goutte de sang, une deuxième bande colorée apparaît sur la languette à côté de la première bande colorée dite « contrôle ». Le résultat est obtenu en 20 à 30 minutes.

Est-ce que je peux l'utiliser immédiatement après une prise de risque ?

Ce test ne sert à rien s'il est réalisé immédiatement après une prise de risque. Il ne présente un intérêt qu'en l'absence de comportement à risque dans les 3 derniers mois. En effet, après une éventuelle contamination par le VIH, le délai d'apparition dans le sang des anticorps à un taux suffisant pour être détecté par cette technique est d'environ 3 mois. Si l'auto-test est réalisé trop précocement, il pourrait être faussement négatif et vous rassurer à tort. Notez bien que si la prise de risque date de moins de 48 heures, vous devez en revanche vous rendre aux urgences pour une consultation et recevoir éventuellement un traitement post-exposition.

Le test est-il fiable ?

La Haute Autorité de Santé (HAS) précise qu'aucun auto-test VIH n'est fiable à 100 %. Des résultats faussement positifs ou faussement négatifs sont rares, mais possibles. C'est pourquoi tout test positif devra impérativement être complété par un test classique en laboratoire. De même, si vous avez un fort doute de contamination, un résultat négatif peut être complété par un test en laboratoire qui permettrait un diagnostic plus précoce.

Pour s'assurer de la fiabilité maximale du test, il est nécessaire de bien lire le mode d'emploi et de le suivre pas à pas.

Que faire en cas de résultat positif ?

Si l'auto-test est positif, il est impératif de faire confirmer ce résultat par un test réalisé sur une prise de sang au laboratoire. Vous pouvez prendre rendez-vous chez votre médecin traitant qui vous orientera, ou contacter un service, ou une association s'occupant des personnes vivant avec le VIH, ou vous adresser à un CDAG. Tout test VIH confirmé positif doit conduire à la mise rapide sous traitement antirétroviral.

Que faire en cas de résultat négatif ?

Si le test est négatif, et si vous êtes certain de l'avoir réalisé correctement, il n'y a pas lieu de réaliser de test de confirmation.

Le test est-il remboursé par la sécurité sociale ?

L'auto-test VIH n'est pas remboursé par la sécurité sociale. Actuellement, son prix devrait se situer entre 23 et 28 euros. La vente est réservée aux pharmaciens, soit à l'officine, soit sur leurs sites internet. L'ordre des pharmaciens a publié la liste des sites internet des pharmacies autorisées pour la vente en ligne. Elle est consultable sur <http://www.ordre.pharmacien.fr/> . Il est déconseillé d'acheter les auto-tests sur d'autres sites non recommandés par les autorités sanitaires.

La vente est-elle autorisée aux mineurs ?

Pour un mineur, il n'est pas nécessaire d'obtenir un accord parental pour acheter un auto-test. Notons toutefois que l'éventualité d'un résultat positif fait qu'il est conseillé à un mineur de se tourner vers un professionnel de santé ou une structure compétente qui lui délivrera les informations nécessaires. Le test ne doit pas être utilisé chez un enfant de moins de 18 mois.

Précisons enfin que nul ne peut être contraint de réaliser un auto-test contre son gré.

Que dois-je faire du matériel une fois le test réalisé ?

Le test doit être placé dans le sachet prévu et livré avec le kit. Le matériel contenant la goutte de sang ne doit pas être jeté dans votre poubelle mais être déposé dans un point de collecte. Demandez conseil au pharmacien au moment de l'achat.

Le test dépiste-t-il d'autres infections sexuellement transmissibles ?

L'auto-test VIH ne dépiste que les infections par le VIH. Les autres maladies transmissibles, comme l'hépatite B ou C, ne peuvent pas être dépistées de cette façon.

L'auto-test VIH est un outil de dépistage supplémentaire qui vient s'ajouter à l'offre globale de dépistage. Il participe à la volonté d'améliorer le dépistage du VIH. Tout auto-test positif doit être confirmé par un

examen de laboratoire et doit faire envisager la mise rapide sous traitement antirétroviral.